

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE RIBECOURT
Commune de Tracy le Val

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du dix avril deux mil quinze

L'an deux mil quinze, le dix avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Mrs. et Mmes Claude SERVAIS - Jean-Paul COUDERT - Patricia FERREIRA - Liliane SALSO-GROSSHENNY - Michel LANGLET - Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER - Frédéric BUQUAND - Michaël FOUCHÉ - Angélique SEARA - Marie-France DORÉ - Justine BOURDON - Nadia GARCIA- Jérôme DÉHU

Absents excusés :

Michaël FOUCHÉ a donné procuration à Jean-Paul COUDERT

Secrétaire de séance : M. Frédéric BUQUAND

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 19 février 2015

Affectation des résultats 2014

Le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement brut de 114 818,05 euros et un excédent brut de la section d'investissement de 222 169,53 euros. Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- Affectation en réserves (compte 1068) pour le financement de la section d'investissement de 114 818,05 euros pour le budget primitif 2015
- L'excédent d'investissement d'un montant de 222 169,53 euros est repris au R 001 en section d'investissement pour le budget primitif 2015

Budget Primitif 2015:

Le Conseil Municipal se fait présenter le budget primitif 2015. Il s'équilibre en dépense/recette de la manière suivante :

Section de fonctionnement :	600 923€	Section d'investissement :	611 972€
-----------------------------	----------	----------------------------	----------

Il n'y a pas de variation majeure par rapport au budget primitif 2014. La baisse de la DGF est de 14 146€ cette année, mais une dotation de 9 962€ nous a été attribuée, il s'agit de la dotation solidarité rurale ciblée.

En section d'investissement, il est prévu :

- Achat des parcelles de Mme CARRE et de Mme BURNAT (décision prise en 2014 mais non réalisée)
- Les travaux d'aménagement sécurité de la rue du Général de Gaulle
- La réfection de la salle des fêtes avec notamment la pose des menuiseries, la VMC, le limiteur de son et l'installation d'un chauffage au gaz et l'aménagement des extérieurs
- La création de chemins piétonniers aux étangs
- La mise en accessibilité de la Mairie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2015

Indemnité de fonction des élus

M. le Maire souhaite que les indemnités des élus soient revalorisées conformément à ce que les textes prévoient à savoir :

Indemnité de fonction de Maire : 43% de l'indice 1015

Indemnité de fonction du 1^{er} adjoint : 14% de l'indice 1015 - Indemnité de fonction du 2^{ème} et 3^{ème} Adjoint : 11.25%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la revalorisation des indemnités de fonction des élus

Vote des quatre taxes locales

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts communaux et de reconduire le taux des taxes constituant l'imposition locale sans aucune modification :

Taxe d'habitation :	16.82%	Taxe foncière non bâti :	71.51%
Taxe foncière bâti :	28.93%	CFE :	16.70%

Subventions allouées aux associations

Après en avoir entendu l'exposé de son rapporteur de la commission des finances, *le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des subventions aux associations de Tracy-le-Val et différentes cotisations aux organismes :*

Associations de Tracy-le-Val :

Cancanettes :	650€	La Belle Epoque :	750 €
Les Marcheurs du Val :	400€	Les Danseurs du Val :	300€

Subvention CCAS :

Après en avoir entendu l'exposé de son rapporteur de la commission des finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 10 000 € au CCAS de Tracy-le-Val.

RPI : participation communale

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur le montant que la commune verse au RPI pour le fonctionnement des écoles. Pour l'année 2015, cette participation est fixée par le RPI à 126,70€ par habitant ce qui représente pour la commune de Tracy le Val (1095 hab.) un montant de 138 736,50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de verser au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Tracy le Val / Tracy le Mont la participation de 126,70€ par habitant soit pour l'année 2015 (1095 habitants) 138 736,50€.

FPT : Police municipale création poste brigadier

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du 19 février 2015, il avait été évoqué la possibilité de détacher le garde-champêtre dans un emploi de police municipale. M. le Maire indique que la commune de Tracy le Mont s'est prononcée favorable à ce détachement et qu'il convient de créer pour Tracy le Val un poste de Brigadier pour une durée hebdomadaire de 14h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de brigadier pour une durée hebdomadaire de 14h00.

Lotissement « La Mare Dieux » : rétrocession des équipements communs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur la rétrocession des équipements communs du lotissement « La Mare Dieux » appartenant à la SARL Ressons Immobilier. Il précise que tous les équipements (eau, assainissement, téléphonique, électrique) ont fait l'objet d'une vérification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession du lotissement « La Mare Dieux » pour l'euro symbolique.

Acquisition parcelle B n°222 et n°223

M. le Maire rappelle aux membres que le Conseil Municipal s'était prononcé sur l'acquisition des parcelles cadastrées B n°222 et B n°223. Après appel du notaire, il s'avère que le prénom mentionné sur la délibération n'est pas le bon et qu'il convient de reprendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reprendre la délibération concernant l'acquisition des parcelles cadastrées B n°222 et 223.

Etangs communaux : règlement

Les membres du Conseil Municipal se font présenter le règlement des étangs communaux. Le règlement est consultable en Mairie et sera affiché aux étangs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le règlement des étangs communaux.

Régie carte de pêche et manifestations festives

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la réunion du Conseil Municipal du 19 février, il a été décidé d'intégrer de nouvelles recettes pour « manifestations festives » à la régie carte de pêche.

L'acte qui a créé cette régie datant de 1993 doit être, sur avis de M. le Percepteur, abrogé celui-ci trop ancien n'est plus adapté. Il convient de créer une nouvelle régie qui s'intitulera « régie pour l'encaissement des cartes de pêche et manifestations festives ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide la création d'une nouvelle régie intitulée « régie pour l'encaissement des cartes de pêche et manifestations festives »

Salle des fêtes : location percolateur

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il souhaite mettre à la location, sur demande des locataires, le percolateur de la commune lorsque la salle des fêtes est louée. Il explique que le percolateur avait été acheté lorsque la commune organisait des manifestations mais que de plus en plus de personnes souhaitent pouvoir s'en servir lorsqu'elles louent la salle des fêtes. Il propose de le louer 10€ avec une caution de 50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de louer le percolateur 10€ avec une caution de 50€.

Questions diverses

Eclairage public: M. le Maire propose au Conseil Municipal afin de faire des économies d'allumer l'éclairage public à 6h00 le matin et de l'éteindre à 23h00. Après discussion, les membres du Conseil Municipal sont favorables à cette modification, qui fera l'objet d'une nouvelle discussion après un test de 6 mois.

Mise en accessibilité de la Mairie : M. le Maire présente les plans du cabinet EDYFIS concernant la mise en accessibilité de la Mairie aux normes PMR.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Frédéric BUQUAND

Secrétaire de séance



Claude SERVAIS

Maire